

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MARS 2024



L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	28
Membres représentés	5
Membres absents	2
Secrétaire de séance	Serge DOMINGUES
Date de la convocation des conseillers	19 février 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 février 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Caroline DIGARD, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 20 h 33**) Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Madame Christelle RODRIGUES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERE(**arrivée à 20 h 33**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI,(**arrivée à 19 h 21**) Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTES EXCUSÉES :

Madame Nadia GHARNIT
Madame Stéphanie CURCIO

Conseil Municipal du 5 mars 2024 – délibération n°2024-11/03-11

OBJET : Avis sur projet de modification n°2 du PLU – plan local d'urbanisme – de Tremblay-en-France

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération communautaire n°2022/018 de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol portant engagement de la procédure de modification n°2 du PLU de Tremblay-en-France,

Vu le courrier du 22 décembre 2023, réceptionné le 26 décembre 2023, de l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, collectivité compétente en matière de document d'urbanisme demandant l'avis sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Tremblay-en-France,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 Février 2024,

Considérant qu'après lecture du projet, il n'apparaît pas d'impact direct sur le territoire de Villeparisis,

Considérant que le projet permet l'émergence de projets de requalification urbaine et de préserver les secteurs pavillonnaires de la commune voisine,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

DONNE un avis favorable au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Tremblay-en-France.

Article 2

INVITE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Meaux, à Monsieur de Président de Paris Terres d'Envol et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature		Signature	
Frédéric BOUCHE Maire		Secrétaire de séance	

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240307-24_09009-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024